

**FCP AXIS CAPITAL PROTEGE  
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers - exercice clos le 31 Décembre 2011**

**Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire AXIS GESTION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 15 955 970 DT, y compris des sommes capitalisables de 1 200 562 DT.

- **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- **Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (Axis Trésorerie SICAV) à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par un même émetteur (Axis Trésorerie SICAV) à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**Tunis, le 30 mars 2012**

**FCP AXIS CAPITAL PROTEGE**  
**Bilan arrêté au 31/12/2011**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

		31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1-</b>	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>10 460 384</b>	<b>12 228 251</b>
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 4 978 485	7 766 530
	b- Obligations et valeurs assimilées	4.2 5 481 899	4 461 721
<b>AC2-</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5 541 865</b>	<b>9 064 695</b>
	a- Placements monétaires	4.3 5 455 583	9 010 347
	b- Disponibilités	86 282	54 348
<b>AC3-</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<b>11</b>	<b>5 636</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 002 260</b>	<b>21 298 582</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1-	Opérateurs créditeurs	35 113	44 377
PA2-	Autres créditeurs divers	11 177	8 690
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>46 290</b>	<b>53 067</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP1-	<b>Capital</b>	4.4 14 755 408	19 947 825
CP2-	<b>Sommes Capitalisables</b>	1 200 562	1 297 690
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs	972 114	1 005 311
	b - Sommes capitalisables de l'exercice	228 448	292 379
<b>ACTIF NET</b>		<b>15 955 970</b>	<b>21 245 515</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>16 002 260</b>	<b>21 298 582</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2011 au 31/12/2011**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

		<u>Exercice clos le 31/12/11</u>	<u>Exercice clos le 31/12/10</u>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.5</b>	<b>454 008</b>	<b>465 043</b>
a. Dividendes		141 337	242 399
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		312 671	222 644
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>		<b>44 678</b>	<b>130 678</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>498 686</b>	<b>595 721</b>
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-244 788	-300 017
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>253 898</b>	<b>295 704</b>
CH2- Autres charges	4.7	-24 552	-28 049
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>229 346</b>	<b>267 655</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-898	24 724
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>		<b>228 448</b>	<b>292 379</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		898	-24 724
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-936 047	361 893
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		498 905	1 318 079
Frais de négociation		-18 081	-29 942
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-225 877</b>	<b>1 917 686</b>

**FCP AXIS CAPITAL PROTEGE**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période du 01/01/2011 au 31/12/2011  
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<b>Exercice clos le 31/12/11</b>	<b>Exercice clos le 31/12/10</b>
<b>AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-225 877</b>	<b>1 917 686</b>
a- Résultat d'exploitation	229 346	267 655
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-936 047	361 893
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	498 905	1 318 079
d- Frais de négociation	-18 081	-29 942
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-5 063 668</b>	<b>5 907 014</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>3 623 406</b>	<b>15 337 525</b>
Capital	3 516 028	13 418 101
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-145 817	1 038 298
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	253 195	881 126
<b>b / Rachats</b>	<b>-8 687 074</b>	<b>-9 430 511</b>
Capital	-8 520 733	-8 072 786
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	413 328	-798 897
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-579 669	-558 828
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-5 289 545</b>	<b>7 824 699</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>		
en début de période	21 245 515	13 420 816
en fin de période	15 955 970	21 245 515
<b>AN 5- NOMBRE DE PARTS</b>		
en début de période	9 554	6 726
en fin de période	7 157	9 554
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2 229,421</b>	<b>2 223,730</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,26%</b>	<b>11,44%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS****AU 31-12-2011****1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE**

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-11 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1<sup>er</sup>

juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles, de certificats de dépôt et de dépôts à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% Actif net
Titres OPCVM				
FCP ATI	200	100 257	110 671	0,69%
ARABIA SICAV	62	3 248	4 663	0,03%
AXIS TRESORERIE SICAV	6 100	649 042	654 012	4,10%
Total titres OPCVM	6 362	752 547	769 346	4,82%
COTE CONTINU				
ADWYA	29 294	176 991	206 288	1,29%
ASSAD	15 518	175 404	164 460	1,03%
BT	28 980	268 083	310 289	1,94%
CIMENTS BIZERTE	44 969	335 729	356 154	2,23%
MAGASIN GENERAL	6 875	570 809	931 294	5,84%
MONOPRIX	30 965	564 796	876 805	5,50%
Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% Actif net
SFBT	32 536	376 434	423 326	2,65%
SOTUVER	11 000	104 445	104 621	0,66%
UIB	8 531	187 565	161 424	1,01%
Total cote continu	208 668	2 760 256	3 534 661	22,15%
COTE FIXING				
AIR LIQUIDE	953	259 504	394 542	2,47%
ASTREE	3 888	329 295	279 936	1,75%
Total cote fixing	4 841	588 799	674 478	4,23%
Total titres premier marché	213 509	3 349 055	4 209 139	26,38%
TOTAL	219 871	4 101 602	4 978 485	31,20%

**4.2- Obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 5 481 899 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% Actif net
Emprunt d'Etat	2 850	2 858 938	2 953 545	18,51%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	192 020	195 815	1,23%
BTA 5.6 AOÛT 2022	100	95 860	97 764	0,61%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 420	195 238	1,22%
BTA 5.5 03/2019	500	510 500	527 654	3,31%
BTA 5.5 03/2019	500	507 250	524 616	3,29%
BTA 5.5 03/2019	1 000	1 006 200	1 041 476	6,53%
BTA 6.00 03/2012	100	100 450	103 969	0,65%
BTA 7.00 02/2015	50	50 988	53 351	0,33%
BTA 7.00 02/2015	100	101 800	106 552	0,67%
BTA 7.00 02/2015	100	102 450	107 110	0,67%
Emprunts des sociétés	33 044	2 485 710	2 528 354	15,85%
AB2010 15A 31/08	3 000	279 990	283 764	1,78%
ATL06/1 7A 15/06	800	32 000	32 909	0,21%
ATL2010/1 5A 09/08	2 000	160 000	162 490	1,02%
ATTIJ BANK2010 7A 11/01	3 000	300 000	311 118	1,95%
ATTIJARI BANK OCA 2006	544	2 720	2 820	0,02%
CIL05/2 7A 14/10	400	8 000	8 097	0,05%
CIL08/1 5A 29/08	5 000	200 000	203 552	1,28%
TL 2011 3 5A 5.85%	5 000	500 000	500 256	3,14%
TL08/1 5A 21/04	5 000	200 000	205 257	1,29%
UIB09/1 20A 17/07C	2 700	243 000	248 220	1,56%
UIB2011-1 20A 26082011	5 600	560 000	569 871	3,57%
TOTAL	35 894	5 344 648	5 481 899	34,36%

**4.3- Note sur les placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-11 à 5 455 583 DT et correspond à des placements sous forme de certificats de dépôts et de dépôts à terme qui se détaillent comme suit:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31-12-2011	% Actif net
Certificats de dépôt	2 992 007	2 995 338	18,77%
CD_AB_500_30J_3.42%_21122011	498 863	499 280	3,14%
CD_ABC_1000_40J_3.0%_24012012	997 342	998 472	6,26%
CD_ATB_1500_40J_3,16%_24012012	1 495 802	1 497 586	9,39%
Dépôts à terme	2 450 000	2 460 245	15,42%
AB_500_92J_3.42%_10022012	500 000	501 949	3,14%
ATB_1000_3.4%_91J_21112011	1 000 000	1 003 098	6,29%
ATB_950_3.24_91J_17102011	950 000	955 198	5,99%
TOTAL	5 442 007	5 455 583	34,19%

**4.4- Capital :**

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -5 289 545 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-5 192 417
Variation de la part Revenu	-97 128
Variation de l'Actif Net	-5 289 545

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

## Capital au 01-01-2011

Montant:	19 947 825
Nombre de titres :	9 554
Nombre d'actionnaires :	144

## Souscriptions réalisées

Montant:	3 516 028
Nombre de titres émis :	1 684
Nombre d'actionnaires :	21

## Rachats effectués

Montant:	8 520 733
Nombre de titres rachetés :	4 081
Nombre d'actionnaires :	55

## Capital au 31-12-2011

Montant:	14 943 120 (*)
Nombre de titres :	7 157
Nombre d'actionnaires :	110

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	14 943 120
Plus ou moins valus potentielles sur titres	-936 047
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	498 905
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	267 511
Frais de négociation	-18 081
Capital au 31-12-2011	14 755 408

**4.5- Revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des actions	141 337	242 399
Revenus des BTA et EO	312 671	222 644
Total revenus du portefeuille	454 008	465 043

**4.6- Note sur les charges de gestion des placements :**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PROTEGE.

Le total de ces charges s'élève à 244 788 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du Gestionnaire	239 112	293 835
Rémunération du Dépositaire	5 676	6 182
Total	244 788	300 017

**4.7- Autres charges :**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 24 552 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	16 211	19 921
Rémunération CAC	7 997	6 867
Autres charges	344	1 261
Total	24 552	28 049

**5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :****5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par parts	2011	2010
Revenus des placements	69,678	62,353
Charges de gestion des placements	-34,203	-31,402
Revenu net des placements	35,475	30,951
Autres charges	-3,430	-2,936
Résultat d'exploitation	32,045	28,015
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,126	2,588
Sommes capitalisables de l'exercice	31,919	30,603
+ ou - values réalisées sur cession de titres	69,709	137,961
Variation des + ou - values potentielles	-130,788	37,879
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	37,377	25,058
Frais de négociation	-2,526	-3,134
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	-26,228	197,763
Valeur Liquidative	2 229,421	2 223,730
Ratios de gestion des placements	2011	2010
Charges / actif net moyen	1,52%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,14%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,42%	1,48%

**5.2 Transactions avec les parties liées :**

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2011 s'élève à 239 112 DT TTC.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement des frais annuels fixes s'élevant à 5 900 DT TTC. Néanmoins, FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a comptabilisé une charge de 5 676 TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.